



## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200059111-20231108-DL2023-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-095	<b>Rapport annuel</b> <b>Délégation de service public cinéma Le Paris</b>
------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-3 et L.3131-5 ;  
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment l'article 52 ;  
Vu le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession notamment l'article 33 ;  
Vu la délibération n° DL2021-113 du 16 décembre 2021 approuvant la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Le Paris » sous la forme d'une délégation de service public avec affermage ;  
Vu la délibération n°DL2022-036 du 24 mai 2022 relative au choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Le Paris » ;  
Vu l'avis de la commission financière du 09 octobre 2023 ;  
Vu le rapport d'activité et financier présenté par la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOÉ) pour l'exercice 2022-2023 ;

## Note de synthèse

Conformément à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la salle du cinéma Le Paris approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2022, et l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOÉ) doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :

Le présent contrat a pour objet l'exploitation et la gestion de la salle du cinéma Le Paris.

La commune de Rives-en-Seine confie au délégataire, à titre exclusif et pour une durée précisée ci-après, la gestion par voie d'affermage sa salle de cinéma.

Ce service comprend :

1. Les droits d'exploitation du service consistant en :
  - le recrutement et la gestion du personnel dans son ensemble (congés, formation, ...),
  - la rémunération du personnel,
  - l'accueil des usagers,
  - les demandes et le recouvrement des subventions de fonctionnement,
  - la facturation et l'encaissement des tarifs payés par les usagers,
  - les produits de la vente de confiseries, de boissons, de la location d'espaces publicitaires ou de toute opération de mécénat ou de parrainage,
  - le produit de la location ou de la mise à disposition des salles et des espaces de réception,
  - la détermination de la programmation cinématographique,
  - la communication des différentes programmations cinématographiques,
  - la mise en place d'outils de communication,
  - l'entretien et la maintenance du matériel et du mobilier mis à disposition,
  - l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire,
  - l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation.
  
2. L'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service, dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
  - les installations et ouvrages existants,
  - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La présente délégation de service public est accordée pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1er juin 2022.

En contrepartie de la mise à disposition du cinéma, des équipements et des installations, le délégataire s'acquittera, à compter du bilan annuel 2022 :

3. d'une redevance annuelle de 10 000 € (dix-mille euros) correspondant à la part fixe,
4. d'une part variable fixée comme suit :

- Entre 17 500 et 20 000 entrées annuelles payantes : 500 € net,
- Entre 20 001 et 30 000 entrées annuelles payantes : 1 000 € net,
- Plus de 30 001 entrées annuelles payantes : 2 000 € net.

II – Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers :

Accueil du public et horaires :

Le cinéma « Le Paris » a, entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023 :

- accueilli 14 594 spectateurs payants contre 10 675 sur la même période 2021/2022,
- projeté 255 films contre 192 sur la même période 2021/2022,
- effectué 1 038 séances contre 566 sur la même période 2021/2022.

Depuis le début de la crise sanitaire au mois de mars 2020, le cinéma est toujours impacté par une fréquentation nationale en baisse.

Pour mémoire, voici les entrées annuelles sur 10 ans :

- 2013 : 11 946 spectateurs
- 2014 : 15 338 spectateurs
- 2015 : 14 453 spectateurs
- 2016 : 14 040 spectateurs
- 2017 : 15 531 spectateurs
- 2018 : 16 271 spectateurs
- 2019 : 13 741 spectateurs
- 2020 : 3 230 spectateurs (avec fermeture sanitaire de 4 mois – avril, mai / novembre, décembre)
- 2021 : 6 404 spectateurs (avec fermeture sanitaire de 4 mois – de janvier à avril)
- 2022 : 4 817 spectateurs (de janvier à mai)

Le cinéma est ouvert 6 jours sur 7 avec un planning de séances qui est basé sur 3 grandes périodes de l'année :

- Période normale (36 semaines p/an) : 17 séances hebdomadaires contre 10,
- Période des petites vacances scolaires (8 semaines p/an) : 28 séances hebdomadaires contre 13,
- Période des grandes vacances scolaires (8 semaines p/an) : 18 séances hebdomadaires contre 9.

La programmation cinématographique :

Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOÉ) propose une programmation éclectique pour tous avec, en moyenne, de 5 à 10 films différents proposés chaque semaine aux spectateurs.

NOÉ a renforcé sa ligne éditoriale avec une programmation Art et Essai, des avant-premières, des rencontres, des débats, des films ciblés pour les enfants, les cinéphiles et pour les plus anciens, des manifestations nationales ou régionales, des retransmissions de concert.

Art et Essai : Ces films plus novateurs et dont la diffusion est plus confidentielle sont proposés dans le cadre de la programmation hebdomadaire en sortie nationale ou en continuation (2ème, 3ème ou 4ème semaine). Le nouveau dispositif « Le Film Club », complémentaire des films Art et Essai, propose des projections en VOSTFR (version originale sous-titrée en français) avec des documentaires, des court-métrages, des films d'auteur. Certaines séances sont suivies d'un débat.

Avant-premières (11) dont « Astérix & Obélix : L'empire du Milieu », « Alibi.com », « Le Chat Potté 2 », « Tempête »

Les rencontres, les débats sont l'occasion d'accueillir des équipes de films, des réalisateurs, des acteurs pour débattre et discuter avec le public :

- Jean-Charles Levaillant pour « Ennio »,
- Chris Henriques pour « Une Robe pour Mrs Harris »,
- Isabelle Mergault pour « Des Mains en Or », ...

Des films ciblés pour les enfants, pour les cinéphiles et pour les plus anciens :

- Ciné-goûter avec « Les Minions 2 » ou « Krypto... Super Animaux »,
- Ciné-p'tit déj avec « Sacrées Momies » ou « La Course aux Œufs »,
- Séance spéciale avec « La Dégustation » suivie d'un apéritif dînatoire, « Dragon Ball Super Héro » suivie d'un tournoi de jeux-vidéo, « Samouraï Academy » et Halloween Ends » avec ses concours de déguisement, « Les Magnétiques » et l'enregistrement d'un podcast, « Super Mario Bros » suivie d'une chasse aux œufs, « La Petite Sirène » et ses cadeaux à gagner, ...
- Ciné d'Or pour les + de 60 ans avec une séance au tarif unique de 4 € avec « The Duke »

Des manifestations nationales ou régionales telles :

- « Le Printemps du Cinéma » avec 4 jours de cinéma à un tarif exceptionnel de 5 € la place dans tous les cinémas et pour toutes les séances,
- « La Fête du Cinéma » afin de profiter de tous les films au tarif exceptionnel de 4 € la séance pendant 4 jours,
- « La Fête des Cinémas Normands » afin de profiter de tous les films au tarif exceptionnel de 5 € la séance pendant 3 jours,
- « La Fête du Court-Métrage ».

Des retransmissions de concerts de André Rieu avec « Happy Days are Here Again ! » ou le groupe Indochine avec sa tournée « Central Tour ».

Les tarifs :

Consciente que le cinéma doit rester un loisir populaire et familial, même si le contexte est préoccupant, la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOÉ) maintient un prix moyen accessible au plus grand nombre.

Depuis le passage en délégation de service public jusqu'au 31 mai 2023, les tarifs sont restés inchangés :

Normal	À toutes les séances	Pour tous	6,70 €
Réduit	À toutes les séances	Lundi : pour tous Demandeurs d'emploi, famille nombreuse, + de 65 ans, personne en situation de handicap, lycéens, étudiants et apprentis	5,70 €
Jeunes	À toutes les séances	Moins de 15 ans	4,00 €
Groupe « Jeunes »	Sur réservation	Groupe de plus de 10 personnes	3,70 €
Groupe « Adultes »	Sur réservation	Groupe de plus de 10 personnes	5,70 €
Carte CinémaPassion 5	À toutes les séances	Carte de 5 places valable pendant 6 mois / prix de la carte : 30,00 €	5,90 € + 0,10 € de frais de gestion
Carte CinémaPassion 10	À toutes les séances	Carte de 10 places valable pendant 1 an / prix de la carte : 56,00 €	5,50 € + 0,10 € de frais de gestion
Abonnement CinémaPassion, Pass Culture, Atout Normandie	À toutes les séances	Carte de 5 places ou 10 places en échange du crédit cinéma à la carte	4,00 €
Film Club	Séance « Art et Essai » le dimanche soir	Pour tous	5,70 €
Promo	À toutes les séances	Pour tous selon les promotions	Selon l'opération
Dispositif d'éducation à l'image	Sur réservation	Selon conventions nationales école, collège et lycéens au cinéma	2,50 €
Spectacle (opéra, ballet, théâtre, concert)	Lors de la diffusion	Pour tous	Entre 5 et 30 €
Atout Normandie et Pass Culture	À toutes les séances	Pour les 15-25 ans avec Atout ou Pass	5,00 €
Opération cinéma nationales ou régionale	Selon l'opération	Pour tous	Tarif fixé par le CNC

La mise en application de cette politique tarifaire abouti à un prix moyen de 5,12 €.

Le personnel :

Pour assurer le fonctionnement et l'animation, l'équipe du cinéma est composée de 2 personnes en CDI :

- 1 responsable de site à plein temps chargé de l'encadrement du personnel, de l'accueil, de la programmation, de la gestion et de l'animation du lieu.
- 1 agent polyvalent à temps partiel qui assiste le responsable de site et le remplace lors de son absence, responsable de la cabine et de l'entretien du bâtiment.

L'entreprise de nettoyage « Mégaprotreté » intervient une fois la semaine, le samedi, pour le ménage et l'entretien complet du cinéma.

III – Les comptes du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 :

	BILAN 30/06/22		BILAN 30/06/23		ECART	
	1 mois		12 mois			
Nbre d'entrées	618		14 456		13 838	2 239,2
Recettes Films TTC	3 398		73 879		70 481	2 074,1
Prix moyen TTC	5,50		5,11			
Confiserie HT par spectateur	1,35		0,77			
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
RECETTES FILMS	2,9	99,64	62,0	50,51	59,2	2 074,13
PUBLICITE ECRAN			4,1	3,30	4,1	100,00
LOCATION SALLES			3,0	2,46	3,0	100,00
PARTICIPATION VAD + GESTION	0,0	0,14	0,2	0,15	0,2	4 556,61
PARTICIPATION PUBLICITAIRE			0,1	0,05	0,1	100,00
SUBVENTION ART ET ESSAI			3,7	3,04	3,7	100,00
COMPENSATION FINANCIERE	0,0	0,22	49,0	39,89	49,0	783 900,00
SUBVENTION DEPARTEMENT REGION			0,5	0,41	0,5	100,00
SUBVENTIONS CSCN & Ndie Image			0,2	0,20	0,2	100,00
<b>TOTAL C.A. PRESTATIONS</b>	<b>2,9</b>	<b>100,00</b>	<b>122,8</b>	<b>100,00</b>	<b>120,0</b>	<b>4 189,12</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
ACHAT BILLETTERIE						
LOCATION FILMS	1,4	48,56	29,2	23,80	27,9	2 002,75
LOCATION LUNETTES 3D			0,6	0,52	0,6	100,00
AFFICHES			0,8	0,69	0,8	100,00
TRANSPORT SUR ACHATS			0,0	0,00	0,0	100,00
<b>TOTAL CHARGES PRESTATIONS</b>	<b>1,4</b>	<b>48,56</b>	<b>30,7</b>	<b>25,01</b>	<b>29,3</b>	<b>2 109,59</b>
<b>MARGE SUR PRESTATIONS</b>	<b>1,5</b>	<b>51,44</b>	<b>92,1</b>	<b>74,99</b>	<b>90,6</b>	<b>6 151,83</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
VENTE CONFISERIE	0,8	100,00	11,2	100,00	10,3	1 234,16
<b>TOTAL C.A. VENTES</b>	<b>0,8</b>	<b>100,00</b>	<b>11,2</b>	<b>100,00</b>	<b>10,3</b>	<b>1 234,16</b>
<b>ACHATS CONFISERIES</b>	<b>1,1</b>	<b>132,11</b>	<b>6,7</b>	<b>59,73</b>	<b>5,6</b>	<b>503,20</b>
VARIATION DE STOCKS	-0,7	-83,55	-1,2	-10,79	-0,5	72,25
<b>TOTAL ACHATS MARCHANDISES</b>	<b>0,4</b>	<b>48,55</b>	<b>5,5</b>	<b>48,94</b>	<b>5,1</b>	<b>1 244,81</b>
<b>MARGE SUR MARCHANDISES</b>	<b>0,4</b>	<b>51,45</b>	<b>5,7</b>	<b>51,06</b>	<b>5,3</b>	<b>1 224,11</b>
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>1,9</b>	<b>51,45</b>	<b>97,8</b>	<b>72,99</b>	<b>95,9</b>	<b>5 037,80</b>

	BILAN 30/06/22		BILAN 30/06/23		ECART	
	1 mois		12 mois			
Nbre d'entrées	618		14 456		13 838	2 239,2
Récettes Films TTC	3 398		73 879		70 481	2 074,1
Prix moyen TTC	5,50		5,11			
Confiserie HT par spectateur	1,95		0,77			
	VALEUR	%	VALEUR	%	VALEUR	%
<b>FRAIS GENERAUX</b>						
EDF			14,1	10,54	14,1	100,00
EAU			1,0	0,74	1,0	100,00
FOURNITURE ADMINISTRATIVE	0,2	5,51	0,1	0,07	-0,1	-57,07
HABILLEMENT			0,1	0,06	0,1	100,00
FOURNITURE ENTRETIEN	0,8	22,27	0,9	0,70	0,1	14,59
FOURNITURE CABINES			5,7	4,23	5,7	100,00
ENTRETIEN GENERAL ET MAINTENANCE			3,5	2,59	3,5	100,00
ASSURANCES	0,2	6,42	2,9	2,14	2,6	1 107,73
FRAIS POSTAUX / TELECOM			1,7	1,24	1,7	100,00
PUBLICITE ANIMATIONS			1,8	1,31	1,8	100,00
RECEPTIONS			0,1	0,05	0,1	100,00
<b>TOTAL FRAIS GENERAUX</b>	<b>1,3</b>	<b>34,20</b>	<b>31,7</b>	<b>23,68</b>	<b>30,5</b>	<b>2 406,72</b>
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>						
CET	0,0	0,38	0,2	0,18	0,2	1 596,13
COTISATION PROFESSIONNELLE			0,1	0,11	0,1	100,00
TAXE S/ENSEIGNES EXTERIEURES						100,00
REDEVANCES SACEM/SPRE			1,3	0,95	1,3	100,00
<b>TOTAL IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>0,0</b>	<b>0,38</b>	<b>1,7</b>	<b>1,24</b>	<b>1,6</b>	<b>11 774,70</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
SALAIRES + CHARGES	6,1	165,99	59,7	44,57	53,6	872,25
MENAGE EXTERNE			2,6	1,92	2,6	100,00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>6,1</b>	<b>165,99</b>	<b>62,3</b>	<b>46,48</b>	<b>56,1</b>	<b>914,05</b>
<b>FRAIS DE STRUCTURE SIEGE</b>	<b>0,5</b>	<b>12,57</b>	<b>10,0</b>	<b>7,46</b>	<b>9,5</b>	<b>2 047,16</b>
<b>M.B.A</b>	<b>-6,0</b>	<b>-161,70</b>	<b>-7,8</b>	<b>-5,86</b>	<b>-1,9</b>	<b>31,19</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,4	0,28		100,00
PRODUITS EXCEP & DIVERS			-0,1	-0,07		100,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>0,3</b>	<b>0,20</b>		
<b>CHARGES SUR INVESTISSEMENTS</b>						
LOCATION DIVERSES			0,2	0,13	0,2	100,00
LOYER + CHARGES + T.O.Ménagères			10,1	7,53	10,1	100,00
AMORTISSEMENTS	0,0	0,95	0,5	0,40	0,5	1 400,11
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,95</b>	<b>10,8</b>	<b>8,05</b>	<b>10,8</b>	<b>30 472,15</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-6,0</b>	<b>-162,65</b>	<b>-18,9</b>	<b>-14,11</b>	<b>-12,9</b>	<b>214,19</b>

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'exécution de la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOÉ), délégataire du cinéma « Le Paris », pour l'exercice 2022-2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

